

Liste des pièces à fournir

- le formulaire de demande de subvention à retirer en mairie, dûment rempli et signé,
- le règlement d'intervention, paraphé et signé, avec la mention « lu et approuvé »,
- un justificatif d'identité*,
- un justificatif de propriété (acte notarié, attestation notariale ou relevé de propriété),
- une déclaration préalable de travaux (ou permis de construire) acceptée, ou à défaut du récépissé de dépôt de dossier,
- un jeu de photos couleurs de bonne qualité de la ou les façades à traiter,
- le ou les devis descriptifs détaillés

* Dans le cas d'une copropriété/personne morale :

- une copie des statuts mis à jour ou le règlement de copropriété,
- un justificatif de déclaration d'existence (Kbis, déclaration en Préfecture, déclaration au registre national des copropriétés, ...),
- le procès-verbal de l'assemblée générale validant la demande de subvention et précisant que le syndic est habilité à déposer la demande de subvention et à percevoir les fonds.

En l'absence de syndic de copropriété désigné, l'ensemble des propriétaires de l'immeuble devra a minima s'être accordé sur la définition d'un projet global sur l'ensemble de la (ou des) façade(s) de l'immeuble. Dans ce cas de figure, les dossiers sont déposés individuellement par chaque propriétaire, avec une lettre d'engagement à mener un projet d'ensemble, signée par l'ensemble des propriétaires de l'immeuble.

* Dans le cas d'un mandataire :

- nom, prénom et qualité du représentant de la personne morale ou du mandataire de l'indivision,
- une procuration sous seing privé mandatant la personne habilitée à déposer la demande de subvention et à percevoir les fonds,
- dans le cas d'un mandat professionnel (administrateur de biens, gérant de l'immeuble), une photocopie du mandat de gestion, et une photocopie de la carte professionnelle.

Contact :

Marion LALLEMAND, Cheffe de projet Petites Villes de Demain
Mairie de Port-sur-Saône
07.50.75.12.23 / developpement@cctds.fr